



VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^e séance du 26 janvier 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 janvier à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 21 janvier 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Benjamin LAPORTE, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jérémy RIGAUD), M. François BORDILLON (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS), Mme Simone BESSE (pouvoir à Mme Marie NICAUD), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), M. Patrick PIGEON (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET), M. Guillaume JOIE (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE).

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-01-08

AUDITORIUM SOPHIE DESSUS Remboursement des places pour deux écoles

Madame Catherine MOURNETAS, adjointe au maire, rappelle que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus perturbe l'accueil des spectateurs à l'Auditorium Sophie-Dessus.

Aussi, bien que le spectacle « Tout neuf » du 18 janvier 2022 ait été maintenu et diffusé, deux classes de maternelle de l'école d'Allassac (25 places) et de l'école Louis-Pons de Brive (27 places) n'ont pas pu se rendre à la représentation du fait d'élèves malades et de manque de personnel.

Ces écoles ont fait savoir leur souhait d'être remboursées.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget annexe de l'auditorium Sophie-Dessus,

ENTENDU l'exposé de Madame MOURNETAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ **APPROUVE** le remboursement des places du spectacle « Tout neuf » diffusé à l'auditorium Sophie-Dessus pour les deux classes précitées.

2/ **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document administratif se rapportant au remboursement des places.

3/ **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe de l'auditorium Sophie-Dessus de l'exercice correspondant.

Fait à Uzerche, le 26 janvier 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

